
M.E.S., Numéro 124, Septembre - Octobre 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 10 octobre 2022



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, septembre - octobre 2022

**L'IMMORALITE SEXUELLE EN MILIEU SCOLAIRE,
UN DEFI A L'ETHIQUE ET AU DROIT**
Réalité des filles victimes des écoles secondaires d'Oïcha/Nord-Kivu

par

Jeannette KAHAMBU MATITA

*Pédagogue, Professeure
Université Officielle de Ruwenzori à Butembo
Directrice Générale de l'ISC-Beni.*

Résumé

De nature et à tous les niveaux, l'école a toujours été un milieu de garde, de protection des enfants contre tout accident, toute mauvaise influence ; lieu de puisement des connaissances par l'instruction et de socialisation par excellence à travers l'éducation, après la famille. Des parents envoient leurs enfants à l'école dans ces buts-là. Cependant, à Oïcha, dans leur cursus scolaire, prises au piège des enseignants ou de leurs condisciples de classe, des apprenants filles sont une proie à l'immoralité sexuelle à l'école : acte odieux et criminel. Cette réalité phénoménale finit parfois par des négociations, des arrangements, des couvertures ; défiant le droit et l'éthique sociale dans leur rigueur, aux conséquences fâcheusement directes et indirectes sur la scolarité et la vie des victimes. L'étude est réalisée sur les filles victimes des écoles secondaires d'Oïcha afin de les influencer à rompre avec la peur de dénoncer, la honte et le silence.

Mots-clés : *Immoralité, abus sexuel, tabou, interdit, mythe, viol, oïcha.*

Abstract

By nature and at all levels, the school has always been an environment of guarding, an area of children protection against any accident, any bad influence, an area of drawing on knowledge through instruction and of an excellent socialization through education, after the family. Parents send their children to school for this purpose. However, in their school curriculum, trapped by their teachers or classmates, girl learners fall prey to sexual immorality at school: an odious and criminal act. This phenomenal reality sometimes ends up in negotiations, arrangements, covers; defying the law and social ethics in their rigor, with unfortunate direct and indirect consequences on the studies and lives of the victims. The study is carried out to girl victims of secondary schools in Oïcha, in order to influence them to break with the fear of denouncing, shame and silence.

Keywords: *Immorality, sexual abuse, taboo, prohibition, myth, rape, Oïcha.*

INTRODUCTION

D'entrée de jeu, commençons par dire un mot sur la conception socioculturelle en matière de sexualité. Globalement, la question de la sexualité ou de « l'éducation sexuelle revêt d'un caractère tabou¹ », une réalité d'interdit entourée de mythe. Des parents n'en parlent pas, sinon rarement et superficiellement à leurs enfants, argumentant, la morale, la pudeur². Dans les écoles, les notions sur la sexualité semblent être un arbre qui cache la forêt.

¹ NSAKALA G. V. et al. Analyse qualitative de l'intégration de l'éducation sexuelle des jeunes dans les médias audio-visuels à Kinshasa en RDC, in *Global Health Promotion*, Vol. 0, No. 0 201X, 2014. Online consulté le 22/05/2022 <https://www.researchgate.net/publication/263293479>

² DESCHODT G. La pudeur, un bilan, in *Hypothèses* 2010/1(13), pp.95-105

« Cette attitude cachée et cachant la réalité aux bénéficiaires³ » et aux filles les amène à servir de proie à l'immoralité sexuelle de leurs enseignants ou condisciples de classe. Ces abuseurs sexuels usent de la duperie, de la ruse, de leur position sociale ou de la naïve curiosité des victimes pour les séduire⁴, les abuser.

Jadis, utiliser abusivement le sexe exposait au paria qu'il faut isoler. Actuellement où le droit positif domine, l'éthique et la loi s'arment du statut, de l'âge⁵ loin du consentement des parties. « Ces moyens aiguisés chaque jour, en vain se liguent contre ce phénomène de l'immoralité sexuelle, dépravant vie et mœurs⁶ ». Qualifiée de viol (art. 176 Code Pénal Congolais livre II), lentement en silence, sous « une inquiétude et préoccupation des institutions éducatives et des pouvoirs publics⁷ », l'immoralité sexuelle s'est installée dans des écoles. Qu'on le veuille ou pas, nos enfants en ont l'information pratique, l'utilisation exacerbant et le goût à l'extase inimaginable.

La différence entre tabou et interdit est que, « le tabou traite du sacré et de sa terreur : des tabous du toucher, du nommer. Le mythe relate des faits imaginaires par la tradition, mettant en scène des êtres surnaturels de peur. Les interdits viennent du rapport du sujet à son semblable, de l'organisation de l'humain en société ; délimités par les lois et limitations de l'homme pour l'homme, le démarquant de toute animalité et assurer l'organisation et la survie de l'humanité⁸ ». Lever la voile, vider la honte et parler clairement de la sexualité aux enfants, ses fonctions et ses effets fâcheux pour utilisation abusive, précipitée est plus avantageux.

En deuxième lieu, découvrons la psychologie des abuseurs à l'école. Cité par Shailender Singh⁹, Mathew Hale dit : " où il n'y a pas de volonté de commettre une infraction, il n'y a pas de juste motif pour encourir la peine". "Lorsque nous commettons un crime, continuent-ils, c'est le résultat de notre propre liberté, volonté et décision. L'action [criminelle] doit être volontaire". Pour les criminologues, avant de poser un acte criminel, l'agresseur déterminé doit toujours franchir quatre étapes, revues à trois: la planification, la préparation, la tentative et l'achèvement ; ou la tentative, la frustration et la consommation.

Pour l'abuseur sexuel à l'école, « la face visible de ces obstacles, se manifeste par des attitudes et comportements de nature à compromettre l'épanouissement des enfants, les filles, et leurs performances aux activités d'apprentissage¹⁰ ». Malgré les restrictions sociales et pénales, poussés aux pulsions démesurées ou d'intentions de nuire, ces acteurs pédagogiques délibèrent des moments difficiles aux apprenantes mis à leur disposition, et les abusent.

Pour clôturer ce mot introductif, circonscrivons le problème posé dans cette étude, les présuppositions formulées et les objectifs visés. L'immoralité sexuelle à l'école reste une réalité phénoménologique plus qu'inquiétante, un crime odieux et cauchemardant. Perpétrée sur des filles du secondaire, elle est perçue en une épine dans le pied. Au fait, l'école secondaire est le niveau le plus culminant de la vie ; regorgeant plus d'adolescents acquis à l'apprentissage, à la curiosité et au changement.

Si les apprenantes n'y sont pas promptement encadrées, protégées, le risque des dégâts s'annonce grand : morale dépravée, cursus et apprentissage scolaires perturbés,

³ LEMAIRE J-G. Parole et sexualité. L'archaïque et le pluriel au cœur du Je et du Nous, in *Dialogues*2011/3 (n°193) pp.41-52

⁴ SMANIOTTO B et DUGOGNON M. Aborder la question de la sexualité. Adolescents à La Roche-sur-Yon, in *Les Cahiers dynamiques*2011/1 (n°50), pp.56-62

⁵ Loi n° 06/018 du 20/7/2006 modifiant et complétant le Décret du 30/01/1940 portant Code pénal congolais, art 170 et 3

⁶ POUSSON-PETIT J. *Morales sexuelles familiales et traditions juridiques*, PUT 1, Capitole, 2005, p.113.

⁷ UNICEF. *Etude sur les violences du genre et les violences en ligne en milieu scolaire*, Brazzaville, 2019, p24

⁸ SCHAEFFER J. Le sexe féminin : entre tabou et interdit, In *Cahiers de psychologie clinique* 2015/2 n°45, pp.41-75

⁹ SHAILENDER S et al. Stages Of Crime Under Ipc 1860, In *Elementary Education Online*, 2021; Vol 20 (Issue 2): pp. 1694-1701 <http://ilkogretim-online.org> consulté le 22/6/22 à 21:35

¹⁰ DIATTA NDOUR B. B. *Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire*, Mémoire, inédit, Unidak, Dakar, 2008.

éducation ratée, charges sociales accrues, vie abrégée. Mireille Faucher¹¹, Florence Noordhout¹², Koménan Dagou et Zamblé Goin Bi¹³ s'interrogent à la pudeur démodée, le rôle de la police face aux violences sexuelles, les affects des viols en milieu scolaire. Ici, il est demandé s'il existe une relation des causes à effets entre l'immoralité sexuelle en milieu scolaire, les mœurs corrompues et l'échec scolaire des filles ? Quel est cet impact sur l'éthique, le droit et le cursus scolaire, la vie ?

Aux premières vues, il existerait une relation significative d'influence entre les causes de l'immoralité sexuelle à l'école et les conséquences endurées des victimes. Aux premières sollicitations et actes, les abusées semblent traumatisées, stressées. Elles offrent par peur, par honte, et cachent le fait et le bourreau. Habituees, elles normalisent le fait à leur gré pour des mœurs corrompues. Le droit et l'éthique ainsi défiés, une relation de cause à effet est prouvée.

Les stratégies des bourreaux ont des lourdes conséquences sur les victimes. La recherche veut déceler les causes et défier ces stratégies, minimiser l'impact, indexer les dangers directs et indirects, et renforcer des mesures de protection des victimes ; des sanctions administratives et pénales étant de mise. Tout acteur scolaire s'armerait à mâter l'attitude des victimes d'offrir illégalement du sexe ; les encourager au rompt avec le silence, la peur et la honte à l'abuseur.

I. METHODOLOGIE

A « une même réalité phénoménale, même les jumeaux univitellins ont de perceptions et de réactions différentes »¹⁴. Au Phénomène de l'immoralité sexuelle en milieu scolaire à Oïcha, la méthode d'analyse phénoménologique d'Edmund Husserl prônée par Alfred Schütz et Eric Voegelin¹⁵ a paru la mieux adaptée.

1.1. La Méthode Phénoménologique

Le concept de « *phénoménologie* » est trilogique : science, théorie et méthode. En théorie, elle est un courant philosophique de démarche scientifique. En science et en méthode, elle fait l'analyse phénoménale sur l'expérience d'un fait telle que vécue par chaque sujet. Elle observe et décrit naturellement le phénomène, sans préjugés. Plus utilisée en didactique, la phénoménologie écarte toute interprétation abstraite et se fixe aux seuls phénomènes perçus.

1.2. Principes et application de la méthode

Utilisée ici dans l'approche clinique, la méthode phénoménale de Husserl et Schutz est typifiée¹⁶ sur quatre grands principes :

- Les expériences individuelles d'abus sexuels sur les élèves à Oïcha;
- L'endurance des atrocités d'abus par chacune des victimes interviewées;
- Un mécanisme développé par chacune des sujettes pour contrer les traumatismes y relatifs ;
- La reconstitution du cursus scolaire à l'échec ou à la réussite de refus d'abus sexuel.

¹¹ FAUCHER M. La pudeur est-elle devenue démodée ? In *Ça Sex prime*, n°10 un magazine paraissant en France, 2008.

¹² NOORDHOUT F M. Violences sexuelles en RDC : « Mais que fait la police ? » Un état de non-droit à la recherche d'un système normatif. In *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 2013/2, Vol 71, pp.213-241.

¹³ DAGOU D K et ZAMBLE GOIN BI T. Les violences sexuelles en milieu scolaire ivoirien : Une étude descriptive d'un échantillon représentatif de 2 200 élèves In *Perspectives Psy* 2015/3 (Vol.54), pp.263-274

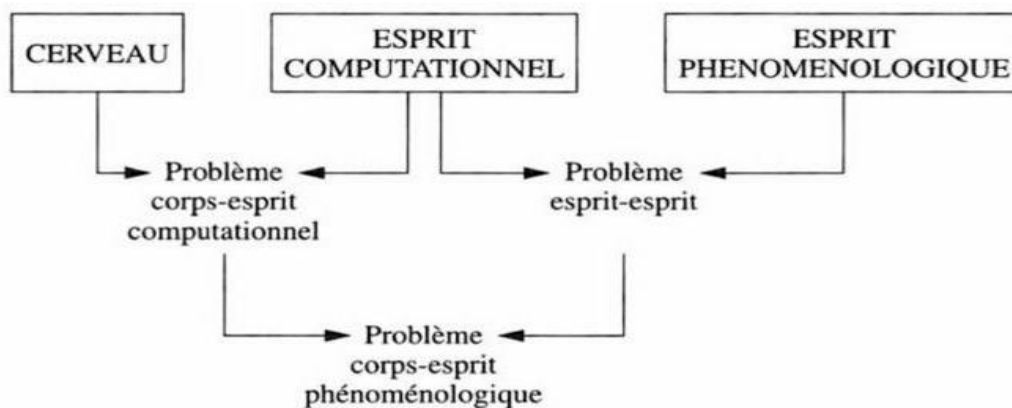
¹⁴ DANION-GRILLIAT, A et MALLIARD M-L (2016), Les vrais jumeaux, représentations et psychologie, in *médecine de la reproduction*, vol. 8, n° 4, juillet-août 2006, pp 284-293.

¹⁵ BLIN T. *Phénoménologie de l'action sociale. À partir d'Alfred Schütz*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.23

¹⁶ BUTNARU D. La typification en tant que « modèle » expérientiel in *Sociétés* 2015/2 (n°128), pp.105-114.

Dans cette étude, la démarche a utilisé deux voies: la voie individuelle et la voie du groupe. A la voie du groupe, les sujettes discutaient des données et informations qu'elles se complétaient. Elles firent découvrir les bourreaux communs, avérés d'astuces : cotes, réussite, frais scolaires ou argent des besoins intimes, d'habits. A la voie individuelle, « le drame était peint sans déficit d'explications » comme rapporte Jackendoff, cité par F. Varela¹⁷ et al.

Graphique 1. Schéma de Jackendoff de description d'un phénomène.



A notre particulière attention, chacune livrait l'intimité de l'esprit : le nom du bourreau, la cène courtière jusqu'à l'acte libidinal, et l'esprit endurent cet acte lâchement perpétré.

Pour palper la réalité dudit phénomène, l'enquête a exclu les élèves de 7^e pour néophyte, et pris à pied levé par réseau d'enseignement, les élèves de la 8^e année du primaire à la 4^e année du secondaire : la population d'enquête. Elles étaient exigées de consulter le médecin pour virginité, infections sexuellement transmissibles et pour éventuelles grossesses. Notons que, c'est souvent à cette tranche scolaire que s'illustrent plus des grossesses aux élèves.

Tableau I. Population scolaire d'Oïcha par sexe et par réseaux d'enseignement ; échantillon

N°	Effectifs scolaires	Population scolaire		Population cible			Echantillon		
		FG	Total filles	VSE	VAE	Total	VSE	VAE	Total
	Réseaux d'enseignement								
01	CBCA	1356	735	22	3	25	10	3	13
02	CECA 20	1673	874	27	3	30	10	4	14
03	CAC	855	397	12	1	13	10	1	11
04	CBCE	85	43	2	0	2	2	0	2
05	KIMBANGUISTE	330	165	2	0	2	2	0	2
06	CATHOLIQUE	1036	476	33	9	42	10	9	19
07	PROBACEBA	133	52	4	0	4	4	0	4
08	ISLAMIQUES	59	26	2	0	2	2	0	2
09	CEPAC	188	52	4	1	5	4	1	5
10	PRIVEE AGREE	341	145	16	2	18	10	2	12
11	NON CONVENTIONNEES	949	455	24	4	28	10	4	14
12	ADVENTISTES	263	117	1	1	2	1	1	2
Population d'étude, cible, échantillon		7.268	3.537	149	24	173	75	25	100

Source : enquête de terrain par l'auteure

Tirés des archives de la sous-division et des sous coordinations d'Oïcha en 2021, les effectifs étaient sélectionnés par victimisation. La technique d'échantillonnage par grappe et stratifié par quotas dans 12 réseaux d'enseignement a réuni 100 sujettes tentées ou abusées

¹⁷ VARELA F et al. Naturaliser la phénoménologie, éd. CNRS, Paris, 2002, p.100

sexuellement à l'école, dont 75 victimes sans enfants (VSE), et l'exhaustivité de 25 victimes avec enfants (VAE). Cette typicité était extraite des 173 élèves « ou population cible », ayant été victimes des tentatives ou abusées pendant six ans, de la part de leurs enseignants ou de leurs condisciples, pour tout motif. Rappelons que la « population d'étude » est de 3.537 filles provenant des 7.268 élèves formant la « population scolaire » d'Oïcha.

Pratiquement, les données étaient collectées par entretien, questionnaire, et par le test clinique de Louis Sibert¹⁸, le sondage d'opinion, la dynamique de groupe. Le test de Chi-Carré de Pearson est intervenu au traitement, pour vérifier la différence significative entre les réponses de sujettes « fréquences théoriques » ; l'échelle d'attitudes pour « souplesse de précision de décider ce qui convient aux données phénoménologiques en présence¹⁹ ». Le test de X^2 mesure les écarts existant entre les fréquences d'une distribution. Sa formule c'est :

$$X^2 = \sum \frac{(f_0 - f_t)^2}{f_t} \text{ avec } f_e = \frac{N}{K} \text{ formule N}^\circ 1 \text{ où :}$$

f_0 = Fréquence observée ;

f_t = Fréquence théorique.

N = Fréquences totales (nombre d'observation) de la distribution.

K = Nombre des modalités

\sum = Sommation.

II. RÉSULTATS

2.1. Quelques facteurs de l'immoralité scolaire des filles en milieu scolaire

« L'immoralité sexuelle est une maladie psychanalytique bien grave »²⁰. A l'école, elle est entretenue et influencée par le goût libidinal démesuré des bourreaux à intension destructrice, délibérément dosée de nuisance sur des enfants sous leur responsabilité scolaire, et des sujettes elles-mêmes dont la naïve curiosité. Quelques facteurs épinglés :

- les facteurs socioculturels : l'irresponsabilité et l'incapacité des parents ; le fait de laisser d'enfants seuls, la crise de collaboration familiale, les parents en conflit, les mauvaises compagnies, la course au foyer et la religion, l'état d'orphelin ;
- les facteurs psychopédagogiques : l'indiscipline, l'âge et la naïve curiosité de la victime couplés du goût sexuel, la corruption, la pornographie, le pouvoir et la ruse des abuseurs, l'intension dosée de nuisance, la recherche de la réussite scolaire facile ;
- les facteurs économiques : la pauvreté et le chômage des parents, la nature insatisfaction humaine et l'envie de tout avoir en besoins, tout embrasser ;
- les facteurs politiques : la carte scolaire, l'insécurité, la vie seule, le tutorat et la tutelle.

Tableau II. Les causes d'abus sexuels à l'école par réseau d'enseignement

¹⁸ SIBERT L et all. Développement d'un Examen Clinique Objectif Structuré pour évaluer les compétences des internes en urologie In *Pédagogie Médicale*, Une revue Internationale francophone d'éducation médicale, 2000

¹⁹ NEZET-SEGUIN C et all. Une échelle d'attitude à l'égard de la recherche en éducation In *Revue des sciences de l'éducation* Vol 7, n° 1, 1981 <https://id.erudit.org/iderudit/900317ar> consulté le 19/2/2022, à 19:45

²⁰ MAZALEIGUE J. Sexualité et perversion : une analyse critique de l'œuvre d'Arnold Davidson, In *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 2007/2 n°17, pp.60-90.

Variables Indépendantes	Variables Dépendantes	Les avis des victimes par réseaux d'enseignement											TOTAL %		
		CBCCECA	CA	CEBC	KIMBA	CATHO	CEBA	ISLA	CEPA	PRIV	NON-	ADVEN			
		A	20	C	E	NG	LIQ	M	C	AGR	CONV	T			
Facteurs Socioculturels	Irresponsable père	7	0	4	2	1	10	0	1	1	2	7	1	36	6,28
	Enfants laissés seuls	3	8	2	2	1	5	0	1	0	3	4	1	30	5,24
	Crise collaboration	2	9	4	1	1	5	1	1	0	0	3	1	28	4,89
	Conflits parents	4	6	1	1	1	5	1	1	1	0	3	1	25	4,36
	Mauvaise compagnie	6	8	2	2	2	6	0	1	0	2	0	2	31	5,41
	Course foyer: culture, religion	6	5	5	1	1	9	1	1	1	3	7	1	41	7,16
	Orphelines	4	3	1	1	0	2	0	1	0	0	1	0	13	2,27
	Indiscipline	1	6	2	2	3	6	1	1	0	4	4	3	33	5,76
Facteurs Psychopédagogiques	Curiosité/appétit	5	4	3	0	0	6	1	1	1	1	1	0	23	4,01
	Corruption	6	7	1	2	0	2	0	1	1	0	3	1	24	4,19
Facteurs Economiques	Films/vidéo porno	7	3	7	2	0	6	0	1	0	0	2	0	28	4,89
	Age, naïveté	7	0	0	2	2	2	1	1	1	1	4	0	21	3,66
	Pouvoir, ruse du prof	7	7	2	3	2	10	0	2	2	1	5	0	41	7,16
	Intention nuisant	6	7	2	3	1	9	0	1	1	1	4	0	35	6,11
Facteurs Politiques	Pauvreté des parents	5	6	3	1	3	4	1	1	1	0	5	2	32	5,58
	Chômage parents	4	6	5	1	2	5	1	1	1	0	1	1	28	4,89
Facteurs Politiques	Besoins féminins	6	9	4	2	2	7	1	1	0	1	4	0	37	6,46
	Carte scolaire	4	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	1	11	1,92
	Insécurité/région	4	3	3	1	1	7	0	1	1	2	2	0	25	4,36
	Tutorat et tutelle	3	10	2	1	1	5	1	1	0	1	5	1	31	5,4
Σ = Sommation des scores		97	107	53	30	24	111	11	21	13	23	67	16	573	100

Source : enquête de terrain par l'auteure

Issu des investigations, le tableau indique que, par le pouvoir et le statut leur reconnus et par astuces des ruses intimidant, les professeurs séduisent et abusent des élèves (7,16%) leur confiées. De fait, troublée, l'enfant a difficile à délibérer et à décider à sa propre faveur.

D'autres pensent qu'en cédant, le sexe d'avant goût amènera le professeur à les prendre en mariage (7,16%) ; mieux la grossesse servant de pression. Habineza Innocent affirme : « ce ne sont pas les filles seules qui sont victimes des grossesses non désirées. Elles nous piègent, espérant nous obliger à les épouser ou en tout cas à nous occuper d'elles²¹ ». Leurs multiples besoins, croient-elles, seront totalement pris en charge (6,46%), plus les études et l'enfant, pour la vie à moindre effort. Petit à petit s'illustre leur indiscipline (6,28%) attisée par des mauvaises compagnies. Or, le tutorat et la tutelle à l'école ou à domicile (5,4%) ont les mêmes problèmes, à conséquences fâcheuses. L'élève a les mains chargées mais liées, les oreilles bourrées et la bouche cousue : elle ne sait pas tout dire, tout demander. En France²² comme au Congo²³, l'Etat veut éviter ce dérapage des cotes sexuellement transmissibles. Le tuteur pédagogique ne sera pas le même enseignant de l'école ou du même établissement.

Des filles qui ont interrompu leurs études ou changé d'établissement pour abus sexuel sans ou avec grossesse du professeur ou de leurs condisciples, la réalité occupe le débat. Les parents sont accusés (6,28%) irresponsables quant aux états de besoins. D'amertume, les dires d'amour des abuseurs sont des voies intentionnellement rusées (6,11%) d'avoir la proie. Aux écoles catholiques et baptistes (CBCA), les victimes s'exclament plaintivement : « même les professeurs célibataires acceptent plus toute sanction de famille, de justice que de nous marier, même pas en deuxième bureau, malheureusement ! ». C'est là le manifeste réel d'intention dosée de nuisance que rapportent les filles-mères.

²¹ NDAHIMANA J.D. Les causes et les conséquences du phénomène des filles- mères au sein des familles de Kigali. Cas du secteur Nyamirambo (2000- 2010), Mémoire, inédit, Démographie, Université Libre de Kigali, 2011, p78.

²² BRAY M. Le tutorat de complément privé : la marchandisation de l'éducation et l'effacement des frontières public/privé. Une perspective globale in *Revue Internationale de l'éducation de Sevrès*, 2009, n° 89, pp118-129.

²³ LE PRESIDENT. Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, aux articles 38 et 42

A divers degrés, les victimes aux écoles pentecôtistes pointent le tutorat et la tutelle, ou la vie débrouillée. En général, des capitales causes de céder aux avances sexuelles figurent la pauvreté de parents (5,58%) couplée au chômage (4,89%), les mauvaises compagnies (5,41%) et une vie longtemps (5,4%) sans parents ou loin d'eux. Nettement, la crise de collaboration en famille entre parents, puis entre parents-enfants, et la non réponse aux minima des besoins des filles les font accepter la séduction rusée à l'école.

Politiquement, la guerre de l'Est à Oïcha et ses environs est une particularité causale non négligeable. Poussés à chômer de leurs activités habituelles et champêtres et rester immobiles, des parents semblent délibérément irresponsables. Sinon, des enfants contraintes à vivre seules à la cité (5,24%), se débrouiller à leur guise même à des besoins primaires, pour se maintenir et étudier. La carte scolaire et l'orphelinat (2,27%, 1,92%) factorisent peu la « dangereuse et criminelle séduction sexuelle du professeur²⁴ » et des condisciples à l'école. En événement naturel, la mort, est facile à comprendre et à intérioriser par les parties. Enfin, malgré les conséquences, la distance école - maison (souvent grande) avantage l'enfant à organiser son temps des devoirs, des travaux ménagers, de jeu, de réveil, et de chemin de l'école. Il est question d'entraînement et de suivi des parents ou des tuteurs en collaboration avec fructueuse avec l'école. Il y a lieu d'éviter la pire des scandaleuses tentations.

2.2. Impact de l'immoralité sexuelle aux filles, en milieu scolaire

Au fléau d'abus sexuel, ce sont les filles qui paient directement et indirectement le lourd de tribu : physique, social et psychologique. L'action pédagogique en est aussi plus affectée, le cursus social et scolaire ébranlé. De pire, la vie des nombreuses en fût gâchée, perdue.

Au vrai, « les adolescentes entraînées à l'immoralité produiront une société abrégée²⁵», exposées aux mœurs dépravées et aux maladies sexuellement transmissibles. Elles ont du trauma de l'échec scolaire et d'intérêts devant les charges sociales. Et la vie de plusieurs en a été abrégée à l'accouchement, à la tentative d'avortement ou à la rivalité des partenaires.

Tableau III. Quelques conséquences saillantes de l'immoralité sexuelle à l'école

²⁴ FORTIER M. Amours interdits entre professeurs et étudiants, in *Education*, 2017, pp256-267

²⁵ HENDRICKSON ZM et all. Santé des adolescents de 10 à 14 ans à Kinshasa et Ouagadougou : risques et opportunités, In *Santé publique* 2019/6, vol.31, pp. 845-853.

Variables		Conséquences/victimes par statut			
Indépendantes	Dépendantes	VSE	VAE	Total /100	%
Conséquences Psychologiques	Délinquance juvénile puis sénile ; perte de soi	23	22	45	3,61
	Blessures internes, traumatisme/stress	25	22	47	3,78
	Maladies mentales dans toutes ses formes	15	13	28	2,25
	Déshonneur/ honte ; perte de confiance en soi	25	21	46	3,69
	Aversion aux hommes, à l'école, aux études	44	20	64	5,14
	Dégoût de la vie, suicide et homicide	24	20	44	3,53
	Défi à l'éthique sociale, à la morale	33	25	58	4,66
Conséquences sanitaires	Sexualité précoce/immature	45	15	60	4,82
	Lésions vaginales, IST et VIH/SIDA	55	15	70	5,62
	Grossesses et naissances indésirables	20	26	46	3,69
	Santé précaire, vie fragile	15	18	33	2,65
	Accouchement et allaitement	13	26	39	3,13
	Perte de vie / accouche, avortement criminel	7	4	11	0,89
Conséquences socio juridiques	Conflit, rivalité et rancune, instabilité sociale	66	21	87	6,99
	Accroissement des charges sociales	24	21	45	3,61
	Protéger le bourreau, complicité tacite famille	56	17	73	5,86
	Arrangements familiaux et corruption	32	22	54	4,34
	Règlement de comptes, justice populaire	21	9	30	2,41
	Tentative d'avortement et avortement criminel	20	23	43	3,45
	Défier la justice, le droit	47	24	71	5,71
Conséquences pédagogiques	Réussite scolaire par la loi de moindre effort	37	17	54	4,34
	Impréparation des cours et paresse aux études	31	7	38	3,05
	Impolitesse à l'école, brossage et absentéisme	23	24	47	3,78
	Echec scolaire et d'intérêt, dégoût aux études	44	16	60	4,82
	Décrochage scolaire/ abandon	39	13	52	4,18
Σ = Sommation des scores des conséquences		784	461	1245	100

Source : enquête de terrain par l'auteure

Issu des investigations, le tableau dit le gros des conséquences : le conflit (6,99%) créé par l'immoralité à l'école. Il oppose l'individu à lui-même, aux membres de famille, et enfin oppose les familles. A l'école, quand l'abus est connu, l'élève et son abuseur sont renvoyés, en créant l'alerte et indexant. Sinon, le bourreau est caché, couvert (5,86%) par les familles qui s'arrangent contre la rançon ; défiant ainsi (5,71% et 4,66%) le droit et l'éthique.

De l'autre côté, quelques abusées parlent des lésions et, par la même voie, des maladies sexuellement transmissibles (5,62%) qu'elles ne savent pas exposer ni expliquer. La honte, la peur de l'acte et de la réaction des parents ou des aînés les ont envahi, traumatisé jusqu'à l'aversion (5,14%) aux hommes en général, aux enseignants, à l'école et aux études.

Par des maladies sexuelles incurables, le trauma est plus atroce aux victimes au point d'aller à leur propre vie. Déshonorées, elles se voient amener précipitamment la mort éhontée. D'autres encore, informées d'avoir attrapé une maladie sexuelle incurable ou qu'elles ont conçu, elles planifient leur propre élimination, dont témoigne la sujette Martine d'Oïcha : « En 20018, certifiée que j'ai une grossesse, je cherchais à me suicider ». Et, Michel Hanus²⁶ d'appuyer : « à la seconde moitié du XX^e siècle, environ 1.000 jeunes (de 25 ans et dessous) sont mortes par suicide : une seconde cause de mortalité après les accidents. Pour les quatre dernières années [2003-2007], ce taux est passé au-dessous de 700. Entre 160.000 et 200.000 tentatives de suicide répertoriées l'année, la plupart sont des jeunes élèves, [...], ce qui indique que le milieu scolaire est très largement concerné par ces comportements suicidaires ». Encore là, un autre défi lancé au droit et à l'éthique sociale.

²⁶ HANUS M. Suicide à l'école, in *Etudes sur la mort* 2007/1 n° 131, pp 79-86.

Revenant aux causes, la culture et la religion ont amené (7,16%) les élèves filles à se précipiter au mariage, se voir comme perdre du temps aux études. Des parents et des religions organisent des séminaires, des jeûnes et prières, que leurs filles trouvent des preneurs mariant. Le gain c'est l'éloge de la fille et l'honneur des parents ; gain résumé en sept raisons : « l'acte d'amour, l'affirmation du couple, un prétexte de réunir ses proches, marquer une étape de la vie, fonder une famille, retour à la tradition, et la robe des mariées²⁷ »; raisons de curiosité naïve des filles. Elles ont en tête que, dépasser un certain âge (24-27ans), les chances d'avoir un mari diminuent. Ainsi, à risque et péril, même les élèves cherchent des : « amis », « amants », « partenaires » ou « futurs maris », et tombent au piège criminel de sexe à l'école. De part la vie et la nature de vie de couple, au pire, la culture est inculquée.

De ce constat, en appliquant le test de χ^2 à l'influence des causes aux conséquences endurées, avec la différence de 606 fréquences théoriques, il s'observe une valeur numérique de 88,77. Au seuil de 95 % avec 2 comme degré de liberté, la table de χ^2 offre la valeur de 5,99, laquelle est inférieure à la valeur observée : le test est significatif. Par effet, l'hypothèse nulle de manque d'influence des causes aux conséquences est rejetée à faveur de l'hypothèse alternative. Il y a une influence corrélative entre les causes de l'immoralité sexuelle à l'école et les lourdes conséquences vécues et endurées par les élèves victimes, sans ou avec enfants.

Plus loin, comparant les écarts de 625,23 des victimes sans enfants avec 327,23 d'écarts des victimes avec enfants, l'horizon pointe le gros des risques aux victimes sans enfants qu'à celles avec enfants. Les secondes ayant déjà une leçon, les premières sont encore envoutées et ne savent rien de troubles psychologiques et sanitaires dus aux maladies sexuelles, la grossesse non désirée, la menace d'avortement et de la vie. Les conséquences pédagogiques courant encore, le danger est bien permanent : échec, absentéisme et décrochage scolaires.

Des victimes avec enfants, il est noté « des conséquences affectant les filles-mères elles-mêmes, les enfants qui y sont nés, la famille et la société en général », Ndahimana. D'abord, la nature inflige une punition: enfanter sans moyens ni programme, augmenter les charges, interrompre les études, etc. Ensuite, la vie menée et obligée aux parents vire au rabais. Enfin, les maladies, la singularité et la raillerie à la cité témoignent de « la nature enseignant mieux que le conseil ». A la chance de reprise des études, la plupart jurent de ne plus refaire.

2.3. Un sauvetage perdant, une série de négociations et d'arrangements

Sans ou avec enfant, l'immoralité sexuelle en milieu scolaire est intolérable, punissable. Mais souvent, « en refusant de porter atteinte à l'honneur des familles et de la victime par des procès, des familles cherchent et acceptent des solutions inversées²⁸ ». Ainsi, elles négocient le fait, arrangent en couvrant le bourreau par un mariage obligé, une rançon. Chassée de l'école, l'avenir assombri, l'élève est choquée. Enceinte, accouchant, allaitante, son partenaire fuir ou décliner ses responsabilités les pousse à avorter, à abandonner le bébé à la poubelle, l'église, le marché. D'autres tuent ou se tuent, ou l'accident des deux : la mère et l'enfant. Cette attitude naît des décisions du pire des traumatismes et de désespoir. La victime et les familles semblent résoudre le problème. En réalité, elles le compliquent, la perdurant avec plus de dangerosité.

Tableau IV. Tentatives des solutions-problèmes contre l'éthique et la loi

²⁷FERRIERE A. 7 bonnes raisons de se marier de nos jours, In *Traditions et superstitions du mariage*, Novembre 2016, <https://www.mariages.net/articles/10-bonnes-raisons...> Consulté le 22 Juin 2022, 20 :45

²⁸ DUFFULER-VIALLE H. Les sexualités des mineurs sous le contrôle du juge pénal aux XIX^e et XX^e siècles, In *Crimino Corpus*. L'interprétation jurisprudentielle de l'article 334 du Code pénal – le délit d'excitation de mineurs à la débauche (1810-1942), online sur <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.6974> consulté le 22/ 5/2022 à 20:33

Variables		Conséquences/victimes par statut			
Indépendantes	Dépendantes	VSE :74	VAE : 26	Total /100	%
	Négociier, arranger, couvrir le bourreau	67	21	88	27,59
	Payer de rançon ou obliger un mariage	57	25	82	25,70
Conséquences Psychologiques et juridiques	Pilules, tentative d'avortement criminel	55	26	81	25,39
	Accident mortel de l'un ou des deux	12	19	31	9,72
	Abandon de bébé aux places publiques	3	11	14	4,39
	Meurtre (l'un ou l'autre)	2	8	10	3,13
	Suicide	1	12	13	4,08
Σ = Sommation des solutions problèmes		197	122	319	100

Source : enquête de terrain par l'auteure

Des investigations, le tableau révèle que le phénomène de l'immoralité sexuelle à l'école a largement défié l'éthique et le droit, jusqu'au paroxysme de conséquences. Les négociations et l'arrangement à l'amiable des cas de viol (27,59%), la rançon (25,70%), le mariage forcé sont proscrits mais pratiqués. Des filles, sans ou avec la complicité de la famille, ont tenté sans ou avec bon ou mauvais succès, d'avorter (25,39%). « Cette pratique prend l'ampleur quand le partenaire fuit ses responsabilités sur le bébé ou s'il est marié. Sinon, on jette l'enfant dans l'impossibilité », les sujettes. « La force de la justice apparaît en une analyse formaliste de la loi²⁹ ». D'élèves en sont mortes, d'autres se sont brutalement ôtées la vie ou celle du bébé ; énervant ainsi l'éthique et le juge. Malgré l'âge et le consentement de l'élève, l'enseignant est interdit³⁰ de faire d'elle, sa proie.

III. DISCUSSION

En matière d'éducation, les principaux tableaux (2, 3 et 4) montrent que, comme fléau gangrenant plus le cursus scolaire et la vie des filles, l'immoralité sexuelle en milieu scolaire est loin d'être vaincu. « Ce qui énerve, les agressions sexuelles et les actes de harcèlement qui les accompagnent se multiplient. Parmi les peu des filles scolarisées, la plupart arrêtent l'école avant la fin du cycle secondaire en raison des violences³¹ » et de l'immoralité sexuelles. Mal entraînées et sanctionnées, elles vivent le calvaire économique et sanitaire et ou du foyer forcé, contraintes ou décidées d'abandonner les études. Cette réalité fait, « l'immoralité sexuelle se soit l'origine de presque tous les problèmes rencontrés par les jeunes filles, qu'ils soient familiaux, personnels, scolaires, professionnels... ou amoureux³² ». Leur vie est désorientée contre leur gré et contre celui des parents : un autre drame défiant l'éthique et le droit.

A cet effet, « l'émergence d'un tel fléau traduit la dégradation de l'environnement scolaire et celle des indicateurs de qualité en milieu scolaire, si on considère que l'enfant fréquentant une école a droit à un environnement favorable aux apprentissages. De ces actes, ceux précédant la consommation de l'immoralité sexuelle sont les violences liées au genre dont : viols, sévices sexuels, harcèlement sexuel, stéréotypes sexistes, brutalité, utilisation d'un langage humiliant les filles, assignation des filles à des tâches de nature domestique à l'école, mais également relations sexuelles économiquement forcées ou transactionnelles, s'apparentant très souvent au phénomène d'exploitation sexuel des élèves³³ ».

²⁹ Idem

³⁰ LE PRESIDENT. Les lois sur les violences sexuelles, modifiant et complétant les Lois N°06/018 du 20/07/ 2006 du Code Pénal Congolais ; et la Loi N° 06/019 du 20/07/2006 de procédure pénale congolais, 2016.

³¹ MULOBO G. *Le harcèlement sexuel à l'école freine le développement des filles, Kinshasa*, <https://debutcongolaises.org> › harcèlement-sexuel-a-le.. consulté le 15/06/2022 à 14 :35

³² MASSIN VEERLE. Entre délinquance et immoralité : catégorisation et traitement des filles de justice de l'établissement public de Bruges (Belgique, 1922-1950), In *Open Edition Books*, PUL, Vol3, 2009, pp. 203-230

³³ UNICEF, *Op Cit*, p24

D'une part, la victime et les familles protègent ce fléau en recourant à l'arrangement à l'amiable du dossier, en quête du foyer, du bénéfice ou de la paix sociale qu'elles payent cher, soit « pour éviter des poursuites judiciaires. Elles oublient les conséquences psychologiques et cliniques sur la victime. Payant de l'argent en guise d'amende, l'abuseur profite de l'ignorance des parents et de la victime, de leur pauvreté³⁴». Par ailleurs, le rouage judiciaire et son coût, l'honneur et la pudeur affinés accélèrent ces arrangements. Heureusement, bien qu'un droit, ces arrangements n'annulent à rien des poursuites judiciaires initiées contre le bourreau. D'autre part, des avortements criminels et clandestins s'opèrent à tous risques, aux conditions non élucidées et peu commodes. Les unes payées, d'autres forcées au mariage et interrompre les études, elles illusionnent la vie florissante que celle délibérément engagée.

En conséquence, sur le plan de l'éducation, le cursus scolaire et la nouvelle vie ne sont plus naturels par ce phénomène dramatique provoquant ou provoqué. Ailleurs, la famille de la victime a une conception outrée du droit et du juge, ce dernier actant la main à la loi dans sa rigueur procédurale. L'enseignant en classe, les parents au travail et la victime devant ses notes en sortent perdants. L'œuvre pédagogique est rendue difficile, inefficace, voire vaine. Et, bien que renforcée par la loi, la pratique punitive administrative et pénale sort avec peu ou sans effets, ou carrément muette aux faits non dénoncés, non poursuivis, non argumentés.

CONCLUSION

En droit comme en éducation, il y a de faits infractionnels à arranger. L'immoralité sexuelle en milieu scolaire ayant place et rang de viol, n'est pas à négocier, à arranger³⁵. Le consentement des partenaires et l'arrangement à l'amiable sont interdits. Toute victime, tout visionnaire et témoin d'un cas en fera la dénonciation aux instances.

A la discipline de routine à l'école, la création d'un centre de réclamation et d'écoute d'élèves tentées ou abusées sexuellement est impérieuse et urgente, à mission de protéger et soutenir en actions les victimes, les récupérer. Il en vaut de leur encadrement et de leur culture judiciaire. Les cas de négociation couvrant le bourreau, rançonner pour gain ou forcer un mariage, user des pilules d'avortement criminel au risque d'accidents mortels d'élèves auront sensiblement diminué. L'abandon des bébés aux places publiques, leur meurtre ou de suicides appartiendront à l'histoire. L'éducation scolaire des victimes aura repris et cheminer : les bourreaux et leur ruse ayant été rétrécis. Le mieux est d'en parler et d'en faire large diffusion.

BIBLIOGRAPHIE

- BLIN T. *Phénoménologie de l'action sociale. À partir d'Alfred Schütz*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- BRAY M. Le tutorat de complément privé : la marchandisation de l'éducation et l'effacement des frontières public/privé. Une perspective globale in *Revue Internationale de l'éducation de Sevrès*, 2009, n° 89, pp118-129.
- BUTNARU D. La typification en tant que « modèle » expérientiel in *Sociétés* 2015/2 (n°128), pp.105-114.
- DAGOU D K et ZAMBLE GOIN BI T. Les violences sexuelles en milieu scolaire ivoirien : Une étude descriptive d'un échantillon représentatif de 2 200 élèves In *Perspectives Psy* 2015/3 (Vol.54), pp.263-274

³⁴ TENELOMBE, G. *Violences sexuelles: les conséquences de l'arrangement à l'amiable*, Publié le mardi, 07/06/2011 - 14:18 |à la radio Okapi, et modifié le vendredi, 07/08/2015 - 23:05, consulté le 22/4/2022 à 21 :35.

³⁵ PRESIDENT. Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30/01/1940 portant Code pénal congolais, à l'article 9.

- DANION-GRILLIAT, A et MALLIARD M-L (2016), Les vrais jumeaux, représentations et psychologie, in *médecine de la reproduction*, vol. 8, n° 4, juillet-août 2006, pp. 284-293.
- DESCHODT G. La pudeur, un bilan, in *Hypothèses* 2010/1(13), pp.95-105
- DIATTA NDOUR B. B. *Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire*, Mémoire, inédit, Unidak, Dakar, 2008.
- FAUCHER M. La pudeur est-elle devenue démodée ? In *Ça Sex prime*, n°10 un magazine paraissant en France, 2008.
- FORTIER M. Amours interdits entre professeurs et étudiants, in *Education*, 2017, pp256-267
- HENDRICKSON Z.M et al. Santé des adolescents de 10 à 14 ans à Kinshasa et Ouagadougou : risques et opportunités, In *Santé publique* 2019/6, vol.31, pp. 845-853.
- LE PRESIDENT. Loi n° 06/018 du 20/07/2006 modifiant et complétant le Décret du 30/01/1940 portant Code pénal congolais à l'art.9, 170 et 173
- LE PRESIDENT. Loi n° 09/001 du 10/01/2009 de la protection de l'enfant, art.38 et 42
- LEMAIRE J-G. Parole et sexualité. L'archaïque et le pluriel au cœur du Je et du Nous, in *Dialogues*2011/3 (n°193) pp.41-52
- MASSIN VEERLE. Entre délinquance et immoralité : catégorisation et traitement des filles de justice de l'établissement public de Bruges (Belgique, 1922-1950), In *Presse Universitaire de Louvain*, 2009, pp. 203-230
- MAZALEIGUE J. Sexualité et perversion : une analyse critique de l'œuvre d'Arnold Davidson, In *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 2007/2 n°17, pp.60-90.
- NDAHIMANA J.D. Les causes et les conséquences du phénomène des filles- mères au sein des familles de Kigali. Cas du secteur de Nyamirambo (2000- 2010), Mémoire, inédit, Démographie, Université Libre de Kigali, 2011.
- NOORDHOUT F M. Violences sexuelles en RDC : « Mais que fait la police ? » Un état de non-droit à la recherche d'un système normatif. In *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 2013/2, Vol 71, pp.213-241.
- POUSSON-PETIT J. *Morales sexuelles familiales et traditions juridiques*, PUT 1, Capitole, 2005.
- SCHAEFFER J. Le sexe féminin : entre tabou et interdit, In *Cahiers de psychologie clinique* 2015/2 n°45, pp.41-75
- SMANIOTTO B et DUGOGNON M. Aborder la question de la sexualité. Adolescents à La Roche-sur-Yon, in *Les Cahiers dynamiques*2011/1 (n°50), pp.56-62
- TENELOMBE, G. Violences sexuelles: les conséquences de l'arrangement à l'amiable, Publié le mardi, 07/06/2011 - 14:18 |à la radio Okapi, et modifié le vendredi, 07/08/2015 - 23:05
- UNICEF. *Etude sur les violences du genre et les violences en ligne en milieu scolaire*, Brazzaville, 2019.
- VARELA F et al. *Naturaliser la phénoménologie*, éd. CNRS, Paris, 2002.